

<http://snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-denonce-les-choix-de-la-DGER-en-matiere-de-dialogue-social.html>



CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

# **Le Snetap-FSU dénonce les choix de la DGER en matière de dialogue social**

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 13 décembre 2017

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le [CNEA](#) était convoqué le mercredi 13 décembre. Avant l'ouverture de ses travaux, une vingtaine de militant.es du Snetap-[FSU](#) sont intervenu.es en force pour dénoncer les conditions d'un dialogue social tronqué qui ne cesse de se restreindre depuis la mise en place du nouveau gouvernement. Le Conseil National ne s'est pas tenu et est reporté à une date ultérieure.

Depuis la rentrée, le Snetap-[FSU](#) fait entendre son inquiétude face à l'absence de consultation de l'Enseignement Agricole sur les grandes réformes du système éducatif (entrée dans l'enseignement supérieur, baccalauréat, voie professionnelle et apprentissage, DNB, ...) mais aussi face au peu de cas fait de la formation agricole dans les États Généraux de l'Alimentation.

Depuis plusieurs mois le gouvernement avance à marche forcée sur des réformes qui pourraient changer profondément le système éducatif en général et l'enseignement agricole en particulier sans qu'il ne soit envisagé d'en consulter les acteurs. Ce déni de l'avis des personnels de l'Enseignement Agricole Public est inacceptable pour le Snetap-FSU.

Dans le prolongement de cette dénégation de la voix des personnels, la [DGER](#) entend, sans concertation préalable, modifier le périmètre de compétences du [CTEA](#) et du [CNEA](#). Elle compte ainsi renvoyer tous les textes relevant des politiques scolaires au seul examen du CNEA. Pour le Snetap-FSU, la volonté de la Direction Générale de revoir l'organisation de ces instances n'est pas conforme aux textes réglementaires qui les régissent. Il rappelle par exemple que le [CTEA](#) doit être consulté sur « toutes les questions communes à plusieurs ou à l'ensemble des services centraux ou déconcentrés, chargés de l'enseignement agricole public, ... ».

Mais au-delà de déroger aux textes en vigueur, en ne présentant plus les projets de textes liés aux questions éducatives devant le CTEA, instance propre au service public d'EA, elle fait le choix délibéré de renforcer le poids de l'enseignement privé sur les orientations en matière de politique éducative. Elle fait fi également de l'histoire de ces instances et de la construction ancienne du dialogue social en leur sein.

Pour illustrer ces dysfonctionnements, le Snetap-FSU a pris l'exemple du "Plan étudiants", à l'ordre du jour de ce CNEA comme simple point d'information. L'Enseignement Agricole ayant été totalement absent des concertations qui se sont déroulées entre les mois de juillet et octobre, nous avons demandé à pouvoir débattre de sa mise en oeuvre dans l'[EAP](#). Il convient d'ailleurs de rappeler que l'Enseignement Agricole avait dans un premier temps été purement et simplement écarté du « Plan étudiants » et qu'il a fallu l'intervention de la FSU pour que le Ministre de l'Éducation Nationale réalise que nos lycéens étaient également concernés... Inquiétant ! Mais ce n'est pas tout, en réponse aux personnels réclamant des informations précises sur les nouvelles procédures d'orientation des bachelier.ères des lycées agricoles et sur les dispositifs à mettre en place, le Snetap-FSU avait demandé que ce point soit porté à l'ordre du jour du dernier CTEA... essayant une fin de non recevoir aussi abrupte que déplacée. Or, le présenter aujourd'hui comme simple point d'information aux représentant.es de l'Enseignement Agricole - sans même un document d'appui - dénote d'une forme de mépris de nos avis et des demandes des équipes en charge de la mise en oeuvre du dispositif. Inadmissible !

**L'action du Snetap-FSU devant le CNEA traduit un ras le bol que le Directeur Général doit entendre. Nous attendons maintenant qu'il repose dans les plus brefs délais les bases d'un véritable dialogue garantissant à l'enseignement agricole public et aux représentant.es de ses personnels d'être entendus.**

Paris 13.12.2017